



COMBIEN COÛTE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?

► Formule complète : 10,38 € TTC par mois*

Fourniture et maintenance du matériel (boîtier émetteur compatible avec toute technologie, médaillon d'alerte). Fourniture gratuite d'un second médaillon pour toute personne vivant au foyer.

Installation du matériel sous 48h ouvrées maximum, et, en cas d'urgence (sortie d'hospitalisation par exemple), dans la journée si la demande est formulée avant midi, sinon sous 24h maximum, ce sans frais supplémentaires.

Centrale d'écoute joignable 7 jours sur 7, 24h sur 24 en cas de déclenchement d'une alerte.

Déclencheur adapté aux personnes en situation de handicap (effleurement, écrasement, au souffle et signal visuel pour les personnes atteintes de surdité).

Fourniture d'une pince de préhension pour les personnes atteintes de raideurs ou d'arthrose au niveau des doigts.

Appel de convivialité en cas d'absence de contact avec la centrale d'écoute depuis 30 jours, délai abaissé à 20 jours pour les abonnés sans réseau de solidarité.

Service de soutien psychologique.*

Fourniture et pose d'une boîte à clés.**
2 modèles au choix (selon la configuration des lieux) dont l'un sous forme de cadenas qui évite d'avoir à percer des trous pour sa fixation.

Service de messages d'alertes (canicule...).

► Options (tarifs au mois)

Bouton SOS géolocalisé : 10,97 €

Détecteur de fumée : 1,81 €

Chemin lumineux : 9,97 €

Déclencheur montre contemporaine : 3,12 €

Détecteur d'activité / inactivité : 1,43 €

Détecteur de risque de dénutrition : 1,43 €

Appels de veille sociale : 8,72 €

Solution multi-protections IP : 3,12 €

Détecteur d'inondation : 6,23 €

Détecteur de monoxyde de carbone : 3,23 €

Détecteur de gaz naturel : 3,23 €

Tablette senior : 56,07 €

Montre connectée géolocalisée : 25,86 €

Coussin ergonomique : 51,81 €

*Tarif unique sans condition de ressources, éligible au crédit d'impôt. Un financement peut être accordé sous certaines conditions aux bénéficiaires de l'APA et de la PCH.

**L'installation de la boîte est gratuite sous condition qu'elle ait lieu le jour du passage du technicien. En cas de pose ultérieure, un coût supplémentaire de 62,18 € TTC est facturé.



COMMENT S'ABONNER ?

Pour souscrire à ce service, il suffit de remplir le formulaire disponible sur calvados.fr ou de contacter VITARIS soit par téléphone au 02 31 99 04 62 soit par mail : teleassistance.calvados@vitaris.fr.

La résiliation, quel que soit le motif, est possible à tout moment, sans frais.

Le mois entamé reste dû.

La facturation débute le mois suivant celui de l'installation du matériel chez l'abonné.

BON À SAVOIR

Une agence locale Vitaris, basée rue Pierre Gringoire à Caen, accueille le public du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.



EN SAVOIR PLUS

VITARIS : 02 31 99 04 62

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

www.calvados.fr



Conception : www.pimenta-studio.fr • Photos : D. AUBIN - T. HOUVEL • Imprimerie du Département du Calvados, Août 2025. Réf. D'End297050

Téléassistance CALVADOS

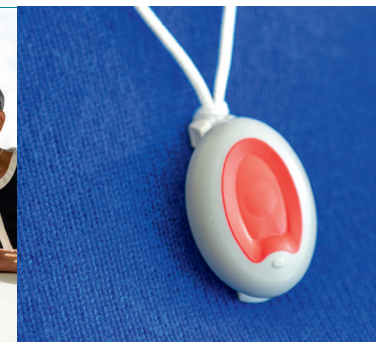
**ABONNEZ-VOUS
10,38€
par mois***

**VIVRE CHEZ SOI
EN TOUTE SÉCURITÉ**

*Tarif unique sans condition de ressources, éligible au crédit d'impôt



calvados.fr



Le Département du Calvados propose un service d'écoute et d'assistance vous permettant de rester autonome chez vous, en toute sécurité. Négocié au tarif de **10,38€ par mois**, il est ouvert à tous les Calvadosiens vivant à domicile ou en résidence autonomie.



VOUS SOUSCRIVEZ AU SERVICE

Un technicien Vitaris interviendra **sous 48h maximum à votre domicile** pour procéder à l'installation du matériel (raccordement du boîtier sur une prise de courant et sur le réseau téléphonique).

Le dispositif est composé d'un transmetteur et d'un déclencheur reliés directement à une **centrale d'écoute disponible 24h/24, 7j/7**. Le déclencheur se présente sous la forme d'un médaillon, que vous pouvez porter autour du cou ou du poignet.



VOUS ÊTES MIS EN RELATION AVEC LE CENTRE D'ÉCOUTE

Dès la réception de votre appel, vous êtes identifié et aussitôt mis en relation avec **la centrale d'écoute sans utiliser votre téléphone**. Votre interlocuteur va faire le point sur la situation et identifier les personnes ou services à contacter.

L'opérateur est également là pour **vous conseiller et vous reconforter en attendant que vos proches ou les secours interviennent**.

COMMENT MARCHE LE SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE ?



On souhaite tous rester autonome dans son domicile le mieux et le plus longtemps possible. Le service de téléassistance est là pour garantir votre sécurité grâce à une écoute et une assistance au quotidien.

Concrètement, il s'agit d'un dispositif que vous portez sur vous et qui vous permet de **donner l'alerte d'un simple geste**.

Le Département du Calvados a sélectionné l'entreprise Vitaris pour gérer ce service.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE

Un accident, une chute, un malaise, une angoisse... quel que soit le jour de la semaine, à n'importe quelle heure, **appuyez sur votre médaillon pour obtenir de l'aide**. Inclus dans votre offre, le bracelet détecteur de chute permet, si vous êtes tombé(e), de donner l'alerte automatiquement afin qu'une aide immédiate vous soit apportée.



LES SECOURS ARRIVENT CHEZ VOUS

Votre réseau de proximité (famille, amis, voisins) est prévenu, ainsi que les services d'urgence, si cela est nécessaire.

L'abonnement inclut la pose d'une boîte à clés* qui facilite l'intervention des secours si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour ouvrir votre porte.

*L'installation de la boîte est gratuite sous condition qu'elle ait lieu le jour du passage du technicien. En cas de pose ultérieure, un coût supplémentaire de 62,18 € TTC est facturé